

**COMPTE-RENDU DE LA
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 NOVEMBRE 2016**

L'an deux mille seize, le 30 novembre

Le Conseil Municipal de la Commune de BREUILLET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques LYS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 22 novembre 2016.

PRÉSENTS : Jacques LYS, Stéphane BREUIL, Monique RENAUD, Jacky DUPRÉ, Christelle JEANPERT, Michel-Claude RENAULT, Claude ALBANESE, Raymond COUPLET, Bernard MARIE-TRIDEAU, Patrick JEULIN, Stéphane RANALLETTA, Sophie JACQUES, Gwenaëlle GUÉLIN, Laurent LAMBROT, Diane BRÉJON, Jean-Pierre GAUVRIT, Claudette MÉNARD.

ABSENTS EXCUSÉS : Dominique VAUVELLE (pouvoir à Laurent LAMBROT), Véronique BESNIER (pouvoir à Diane BRÉJON), Evelyne DEVIERRE.

ABSENTES : Sylvie MAYEUR, Monique LENORMAND et Pauline GROUSSET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Michel-Claude RENAULT

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU
19 OCTOBRE 2016**

Le compte-rendu est adopté par 17 voix « POUR » et 2« ABSTENTIONS » (V. BESNIER et D. BRÉJON, absentes lors de cette séance).

1 / CM 30-11-2016	<i>Affaires générales – Règlement intérieur de la Médiathèque Municipale.</i>
-------------------	--

(Rapporteur : Monique RENAUD)

Madame RENAUD donne lecture du projet de règlement intérieur relatif au fonctionnement de la Médiathèque Municipale, lequel régit les relations avec les usagers et les modalités de prêt d'ouvrages.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'approuver le règlement intérieur de la Médiathèque Municipale.

2 / CM 30-11-2016	<i>Affaires générales – Vente du matériel de cuisine de la salle des fêtes.</i>
-------------------	--

(Rapporteur : Stéphane BREUIL)

La démolition de l'actuelle salle des fêtes aura lieu au cours du mois de janvier 2017.

Il convient donc, avant cette échéance, de procéder à la vente du matériel de cuisine qui ne sera pas réutilisé au sein de l'office de la future salle multiculturelle :

- chambre froide,
- étagères aluminium,
- étuve inox deux portes,
- piano de cuisine, deux feux, une plaque et un four,
- piano de cuisine *CAPIC*, deux feux, une plaque et un four,
- hotte aspirante inox six grilles,
- lave-main commande au genou,
- plonge sur pieds inox deux bacs.

Monsieur BREUIL propose de confier la vente du matériel à l'Hôtel des Ventes de ROYAN.

Cela présente plusieurs avantages : estimation de la valeur vénale des biens, publicité de la vente et transparence vis-à-vis des éventuels acquéreurs.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix « POUR » et 1 « ABSTENTION » (Jean-Pierre GAUVRIT), décide :

- d'autoriser la vente du matériel de cuisine tel que présenté,
- de confier cette vente à la Société de Ventes volontaires SARL *GEOFFROY-BEQUET*, commissaires-priseurs à ROYAN,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

3 / CM 30-11-2016	Finances – Décision modificative de crédits.
--------------------------	---

(Rapporteur : Stéphane BREUIL)

Monsieur BREUIL propose de modifier plusieurs inscriptions budgétaires de la **section d'investissement** du budget principal de l'année 2016 comme suit :

DÉPENSES		
Hors opérations		
Article 020 – Dépenses imprévues	- 9 850 €	
Article 10223 Taxe locale d'équipement	+ 350 €	Reversement d'un trop perçu de T.L.E. sur un permis de construire année 2009
Opérations d'équipement		
Opération 14605 – Restaurant scolaire Article 2188 Autres immobilisations corporelles	+ 2 000 €	Acquisition d'une auto laveuse pour l'entretien des locaux
Opération 201602- Ecoles Article 2188 Autres immobilisations corporelles	+ 500 €	Acquisition d'une table de tennis de table pour les T.A.P.
Opération 201605 – Salle multiculturelle Article 2313 Constructions	+ 700 000 €	Travaux de construction de la salle
Opération 201609 – Travaux de voirie Article 2151 Réseaux de voirie	+ 7 000 €	Participation à l'installation des colonnes enterrées – travaux CARA – convention année 2012
Total	+ 700 000 €	

RECETTES		
Article 1641 – Emprunt en euros	+ 700 000 €	Réalisation d'un emprunt pour financer les travaux de la salle multiculturelle
Total	+ 700 000 €	

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'accepter la décision modificative de crédits telle que présentée.

4 / CM 30-11-2016	Finances – Réalisation d'un emprunt dans le cadre du financement de la salle multiculturelle.
-------------------	--

(Rapporteur : Stéphane BREUIL)

Monsieur BREUIL propose de réaliser auprès de la *CAISSE D'ÉPARGNE AQUITAINE POITOU-CHARENTES*, un emprunt d'un montant de **700 000 €** destiné à financer les travaux de construction de la salle multiculturelle.

Cet emprunt aura une durée de **20 ans**.

Ensuite, la commune se libérera de la somme due à la *CAISSE D'ÉPARGNE AQUITAINE POITOU-CHARENTES* par suite de cet emprunt, en **20 ans**, au moyen d'**annualités** payables aux échéances qui seront indiquées dans le contrat de prêt et comprenant la somme nécessaire à l'amortissement progressif (**échéances constantes**) du capital et l'intérêt dudit capital au **Taux Fixe de 1,17 % l'an**.

Cet emprunt est assorti d'une commission d'engagement d'un montant de **700 €**.

La commune aura le droit de se libérer par anticipation de tout ou partie du montant du prêt. En cas de remboursement par anticipation, la commune paiera une indemnité dont les caractéristiques sont précisées au contrat de prêt.

La commune s'engage à prendre à sa charge tous les impôts, droits et taxes présents ou futurs, grevant ou pouvant grever les produits de l'emprunt.

L'emprunteur s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le Comptable du Trésor à régler, à bonne date sans mandatement préalable, le montant des échéances du prêt au profit de la *CAISSE D'ÉPARGNE AQUITAINE POITOU-CHARENTES*.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix « POUR » et 1 « ABSTENTION » (Jean-Pierre GAUVRIT), décide :

- d'accepter la proposition de prêt de la *CAISSE D'ÉPARGNE AQUITAINE POITOU-CHARENTES* pour le financement de la salle multiculturelle :

Montant	700 000 €
Durée	20 ans
Taux	1,17 %
Périodicité des échéances	Annuelles
Montant des échéances	39 457,99 €
Total des frais financiers	89 159,80 €
Base de calcul des intérêts	30/360
Mode d'amortissement	Amortissement progressif à échéances constantes
Date de point de départ de l'amortissement	Au plus tard 3 mois après émission de l'offre
Commission d'engagement	0,10 % du capital emprunté

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt au nom de la commune et à procéder à tout acte de gestion le concernant.

5 / CM 30-11-2016	Finances – Demande de subvention à la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique au titre du Fonds de Concours dans le cadre de la réalisation des travaux de rénovation et d'agrandissement des locaux de l'accueil périscolaire.
--------------------------	--

(Rapporteur : Stéphane BREUIL)

Par délibération du 30 mars 2016, dans le cadre de l'adoption du budget primitif, la commune de BREUILLET a décidé de procéder à la réalisation des travaux de rénovation et d'agrandissement des locaux de l'Accueil Périscolaire.

La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique a confirmé que l'opération envisagée était éligible à l'attribution d'un fonds de concours et a demandé que lui soit fourni le plan de financement et la notification des subventions attribuées.

Le coût total de cette opération s'élève à :

Montant de l'opération (H.T.)	136 547 €
Subventions accordées à la commune :	
État – DETR	30 624 €
Conseil Départemental – Fonds d'Aide à la Revitalisation des Petites Communes	24 307 €
Total des subventions accordées à la commune	54 931 €
Reste à la charge de la commune	81 616 €

Selon les critères d'attribution établis par la CARA, la commune de BREUILLET (population DGF année N -1 : 3 066 habitants) peut solliciter un montant de fonds de concours représentant 50 % de la part résiduelle après subvention restant à la charge de la commune et plafonné à 150 000 €.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- de solliciter l'octroi du Fonds de Concours de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique pour les travaux de rénovation intérieure et d'extension des locaux de l'Accueil Périscolaire,
- d'approuver la convention de versement du Fonds de Concours correspondante,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

6 / CM 30-11-2016	Finances – Demande de subvention au Conseil Départemental de la Charente-Maritime au titre du Fonds d'Aide à la Revitalisation des Petites Communes dans le cadre de la démolition de la salle des fêtes.
--------------------------	--

(Rapporteur : Stéphane BREUIL)

Les travaux de démolition de la salle des fêtes seront réalisés au cours du mois de janvier 2017.

Le montant des travaux s'élève à 20 450 € H.T.

Plan de financement :

Conseil Départemental de la Charente-Maritime – Fonds d'Aide à la Revitalisation des Petites Communes	20 %	4 090 €
Commune de BREUILLET	80 %	16 360 €
Total	100 %	20 450 €

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'accepter le plan de financement présenté et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la participation financière du Conseil Départemental de la Charente-Maritime au titre du Fonds d'Aide à la Revitalisation des Petites Communes, dans le cadre des travaux de démolition de la salle des fêtes.

7 / CM 30-11-2016	Finances – Demande de subvention au titre de la Réserve Parlementaire de l'Assemblée Nationale dans le cadre de la construction de la salle multiculturelle.
-------------------	---

(Rapporteur : Stéphane BREUIL)

L'agence *MG + ARCHITECTURE* dont le siège social est basé 9A Rue de Courbiac 17100 SAINTES, a été missionnée par la commune de BREUILLET pour y construire une salle multiculturelle.

La future salle multiculturelle sera construite en lieu et place de l'actuelle salle des fêtes, laquelle sera totalement démolie au préalable.

L'actuelle salle des fêtes, bâtiment du début des années 1970, est très utilisée par l'ensemble des acteurs de la vie locale mais elle ne présente plus les éléments de confort et de modernité indispensables à une commune de près de 3 000 habitants.

Après étude, le Conseil Municipal a choisi de ne pas rénover le bâtiment existant et a décidé de construire un équipement neuf garantissant la pérennité de l'ouvrage dans le temps et des conditions d'exploitation modernes, adaptées à l'évolution des besoins des utilisateurs et de la demande, notamment en matière de développement culturel.

La future salle multiculturelle se déploiera sur deux niveaux pour une surface de plancher de 848 m². Les équipements accessibles au public se situeront au rez-de-chaussée (hall d'entrée, salle associative, grande salle, toilettes, office, locaux de rangement, vestiaires). Les locaux techniques de chauffage et de traitement de l'air se trouveront à l'étage.

La commission ad hoc chargée du suivi du projet a souhaité que la salle soit dotée d'une scène amovible et puisse être équipée à court terme, voire dès l'achèvement de la construction, de gradins facilitant la configuration spectacle ou conférence.

L'enveloppe budgétaire s'établit comme suit :

- 1 302 211 € H.T. pour la construction du bâtiment et les abords immédiats de la salle (accessibilité des personnes à mobilité réduite, parvis d'entrée, terrasses),
- 122 640 € H.T. pour les équipements : office, scène et gradins mobiles, vidéoprojecteur et écran.

Le permis de construire a été déposé le 25 juillet 2016.

Le planning prévisionnel de réalisation est le suivant :

- consultation et choix des entreprises au cours du 4^{ème} trimestre 2016,
- démolition de l'actuelle salle des fêtes en janvier 2017,
- démarrage des travaux de construction en février 2017,
- livraison du bâtiment en fin d'année 2017.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'autoriser le Maire à solliciter une subvention à hauteur maximale au titre de la réserve parlementaire de l'Assemblée Nationale pour la construction de la future salle multiculturelle, et à élaborer et signer tout document nécessaire.

8 / CM 30-11-2016	Finances – Demande de subvention au titre du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) dans le cadre de la construction de la salle multiculturelle.
-------------------	--

(Rapporteur : Stéphane BREUIL)

L'agence *MG + ARCHITECTURE* dont le siège social est basé 9A Rue de Courbiac 17100 SAINTES, a été missionnée par la commune de BREUILLET pour y construire une salle multiculturelle.

La future salle multiculturelle sera construite en lieu et place de l'actuelle salle des fêtes, laquelle sera totalement démolie au préalable.

L'actuelle salle des fêtes, bâtiment du début des années 1970, est très utilisée par l'ensemble des acteurs de la vie locale mais elle ne présente plus les éléments de confort et de modernité indispensables à une commune de près de 3 000 habitants.

Après étude, le Conseil Municipal a choisi de ne pas rénover le bâtiment existant et a décidé de construire un équipement neuf garantissant la pérennité de l'ouvrage dans le temps et des conditions d'exploitation modernes, adaptées à l'évolution des besoins des utilisateurs et de la demande, notamment en matière de développement culturel.

La future salle multiculturelle se déploiera sur deux niveaux pour une surface de plancher de 848 m². Les équipements accessibles au public se situeront au rez-de-chaussée (hall d'entrée, salle associative, grande salle, toilettes, office, locaux de rangement, vestiaires). Les locaux techniques de chauffage et de traitement de l'air se trouveront à l'étage.

La commission ad hoc chargée du suivi du projet a souhaité que la salle soit dotée d'une scène amovible et puisse être équipée à court terme, voire dès l'achèvement de la construction, de gradins facilitant la configuration spectacle ou conférence.

L'enveloppe budgétaire s'établit comme suit :

- 1 302 211 € H.T. pour la construction du bâtiment et les abords immédiats de la salle (accessibilité des personnes à mobilité réduite, parvis d'entrée, terrasses),
- 122 640 € H.T. pour les équipements : office, scène et gradins mobiles, vidéoprojecteur et écran.

Le permis de construire a été déposé le 25 juillet 2016.

Le planning prévisionnel de réalisation est le suivant :

- consultation et choix des entreprises au cours du 4^{ème} trimestre 2016,
- démolition de l'actuelle salle des fêtes en janvier 2017,
- démarrage des travaux de construction en février 2017,
- livraison du bâtiment en fin d'année 2017.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention à hauteur maximale au titre du Fonds Européen Agricole pour le Développement rural (FEADER) pour la construction de la future salle multiculturelle et à élaborer et signer tout document nécessaire.

Décisions du Maire prises par délégation du conseil municipal :

N°	Date	Objet	Montant
2016 / 38	09/11/2016	Accueil périscolaire – travaux de rénovation / extension : avenant pour reprise de maçonneries en façades. <i>SAS ERBTP – La Rochelle</i>	1 840,00 € HT (2 208,00 € TTC)
2016 / 39	09/11/2016	Accueil périscolaire – travaux de rénovation / extension : avenant pour transformation d'un WC en douche. <i>SAS RENOU-GUIMARD – Saintes</i>	702,26 € HT (842,71 € TTC)
2016 / 40	21/11/2016	Acquisition d'une désherbeuse à eau chaude multifonction. <i>SAS GEORGET Motoculture – Saujon</i>	19 271,50 € HT (23 125,80 € TTC)
2016 / 41	24/11/2016	Convention de mise à disposition de la Piscine de La Lande à SAUJON en faveur de l'école primaire de BREUILLET – Année scolaire 2016 / 2017.	Coût séance : 173,80 € pour 44 élèves (12 séances prévues)

Séance levée à 21 h 25
Affichage le 06/12/2016

Le Maire,
Jacques LYS

